



Agression sur ma fille en pleine rue

Par **gazou33**, le **03/12/2013** à **21:19**

Bonsoir,

Aujourd'hui ma fille de 16 ans c'est fait agresser par une mineur en pleine rue, j'ai du intervenir pour les séparés a 2 reprises. La mineur à porter plainte contre moi car je l'aurais soit disant taper. La gendarmerie nous a convoquer moi et ma fille vendredi.Est ce quelqu'un peut me dire ce que je risque?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chris_idv**, le **03/01/2014** à **09:53**

Bonjour,

A ce stade à priori pas grand chose: Les forces de l'ordre vous ont auditionné pour transcrire par écrit votre version des faits.

Sur la base du dépôt de plainte et du procès verbal de votre audition par les forces de l'ordre le procureur de la république décide s'il y a lieu de donner suite au dépôt de plainte (à priori pour coups et blessures volontaires) ou non.

Cordialement,